

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 9<sup>ème</sup> jour de février 2021, à dix-neuf heures trente et via la plateforme ZOOM.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, Serge Bilodeau, Marie-Ève Gagnon, Jacques Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Mme Francine Dufour, secrétaire trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Étaient absents : Messieurs François Fournier (siège no 1) et Jérôme Bouchard (siège no 4)

Ordre du jour

- 1- Ordre du jour
  - 1 a) Période de questions du public
- 2- Procès-verbaux
  - 2.1- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 janvier 2021
- 3.- Comptes fournisseurs de décembre 2020 & janvier 2021
  - 3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en janvier 2021
- 4- Avis de motion et présentation de règlement
  - 4.1- Avis de motion – Amendement au règlement no 636
  - 4.2- Présentation du règlement no 656, amendant le règlement no 636
- 5- Résolutions
  - 5.1- M. Harold Racine – Fin de probation
  - 5.2- Poste adjointe administrative niveau 2
  - 5.3- Offre d'emploi - Poste adjointe administrative 1
  - 5.4- Contrat – DEK hockey
  - 5.5- Acquisition – Terrain – Secteur du Fief – Hydro Québec
  - 5.6- Archiviste – Prolongation de mandat
  - 5.7- Gestion du Camp de jour
  - 5.8- Appel d'offre sur invitation - toiture - Chapelle Maillard

- 5.9- Achat – Numériseurs de bureau
- 5.10- Ministère des Transports – Utilisation – partie du lot 4 793 368
- 5.11- Chemin de fer de Charlevoix – prolongement piste cyclable – traverse piétonnière
- 5.12- Honoraires professionnels – remboursement
- 5.13- Le Versant – Transaction et quittance

- 6. Prise d’acte de la liste des permis émis en janvier 2021
- 7. Courrier de janvier 2021
- 8. Divers
- 8 a) Formation - Directeur des travaux publics – Conseiller délégué aux travaux publics
- 9. Rapport des conseillers(ères)
- 10. Questions du public
- 11- Ajournement ou levée de l’assemblée

Rés.010221

1.- Ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que l’ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

1 a) Période de questions portant sur l’ordre du jour

- 2- Procès-verbaux

Rés.020221

2.1- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 19ième jour de janvier 2021 est accepté, tel que rédigé et communiqué, après les corrections demandées à celui-ci.

ADOPTÉE

Rés.030221

3- Comptes à payer – Janvier 2021

**NOM****SOLDE****FOURNISSEURS REGULIERS**

<hr/>		
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI		
2021-01-28 293669		2 354.73
MÉNAGE ÉCOLE		
2021-01-28 293742		662.24
MÉNAGE ÉGLISE		
2021-01-28 293880		530.61
MÉNAGE BUREAUX		
<hr/>		
TOTAL		3 547.58
<hr/>		
ÉNERGIES SONIC INC.		
2021-01-04 00069273746		2 251.81
DIESEL		
2021-01-25 00069678319		1 285.44
DIESEL		
2021-01-26 43407057		2 074.54
DIESEL SEPTEMBRE 202		
2021-01-26 43407309		2 741.66
DIESEL NOVEMBRE 2020		
2021-01-26 67632513		2 160.67
DIESEL OCTOBRE 2020		
2021-01-26 69064712		829.86
DIESEL DÉCEMBRE 2020		
2021-01-29 69765215		1 752.00
DIESEL		
2021-01-29 69765359		2 032.00
ESSENCE		
2021-01-26 B0062400327		935.54
DIESEL DECEMBRE 2020		
<hr/>		
TOTAL		16 063.52
<hr/>		
ASSOCIATION TOURISTIQUE		
2021-01-28 24799		379.42
<hr/>		
TOTAL		379.42
<hr/>		
ATPA-CHAPITRE DU QUÉBEC		
2021-01-28 5543		304.68
RENOUVELLEMENT COTIS		
<hr/>		
TOTAL		304.68
<hr/>		
A.TREMBLAY & FRERES LTEE		
2021-01-31 96331		252.21
FILTRE		
2021-01-31 97488		1 035.03
DISPOSITIF ANTI-REFO		
2021-01-31 97540		7 271.19
ENTRETIEN DU SYSTÈME		
2021-01-31 97978		1 751.50

RÉPARATION PLINTHE D	
TOTAL	10 309.93
AUREL HARVEY ET FILS INC.	
2021-01-31 019486	15 792.90
SABLE ET GRAVIER CAR	
2021-01-31 13667.11	13 667.11
GRAVIER ET SABLIERE	
TOTAL	29 460.01
BILODEAU CHEVROLET	
2021-01-28 143696	139.95
LIQUIDE + NEC FILTRE	
TOTAL	139.95
BOUCHARD ET GAGNON	
2021-01-31 20CG0015	5 215.43
HONORAIRES PROF. HYD	
TOTAL	5 215.43
BOUCHARD GAGNON EXCAVATION INC.	
2021-01-31 3101-2021	52 304.05
CONTRAT DENEIGEMENT	
TOTAL	52 304.05
9255-6463 QUÉBEC INC.	
2021-01-31 5904	115.95
2 CHEMISES + LOGO GA	
2021-01-31 5905	115.95
CHEMISE + LOGO GAÉTA	
2021-01-31 5906	53.17
PANTALON GAÉTAN	
TOTAL	285.07
BRODERIE R.B. INC.	
2020-12-21 5861	818.79
VESTON + POLO + LOGO	
2021-01-28 5861-1	-818.79
ANNULLATION DE FACTUR	
TOTAL	0.00
CAMION INTERNATIONAL ELITE	
2021-01-28 1206488	98.23
ANT ROUGE + ANTIGEL	
2021-01-29 1209320	46.60
MASQUE + URÉE	
2021-01-31 1209321	219.25
MASQUE (COVID-19) +	
2021-01-29 CM1209320	-46.60
CRÉDIT POUR MASQUE E	
TOTAL	317.48
C.A.U.C.A.	
2021-01-28 9570	527.74
MODULE DE BASE janv/	
TOTAL	527.74

CHEZ S. DUCHESNE INC.		
2021-01-28	0244725	46.60
	MATÉRIEL POUR PEINTU	
2021-01-28	0244813	157.36
	MATÉRIEL POUR ÉTAGÈR	
TOTAL		203.96
DEPREDATION & EXTERMINATION		
2021-01-31	5770	597.87
	RENOUVELLEMENT ANNUE	
TOTAL		597.87
9238-9253 QUÉBEC INC.		
2021-01-28	2555	68.81
	RENOUVELLEMENT CONTR	
TOTAL		68.81
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.		
2021-01-28	12449	16.09
	PRODUITS POUR MENAGE	
2021-01-28	12707	55.05
	PRODUITS SANITAIRE É	
2021-01-31	13030	293.47
	PURELL + CASCADE + N	
TOTAL		364.61
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS		
2021-01-28	684	1 915.48
	COMM. MARKETING PLAN	
TOTAL		1 915.48
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTÉE		
2021-01-31	80305	63.59
	BOULON ALLEN HEAD 5/	
TOTAL		63.59
EDUC EXPERT		
2021-01-28	20-133	1 226.38
	DOSSIER POMPIER I 20	
TOTAL		1 226.38
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER		
2021-01-28	A 16557	397.47
	BRANCHER LUMIERE MUR	
TOTAL		397.47
GROUPE ENVIRONEX		
2021-01-31	644512	32.19
	EAU POTABLE PRSF	
2021-01-31	644513	276.23
	EAU POTABLE MAILLARD	
2021-01-31	644514	79.62
	EAU POTABLE VERSANT	
2021-01-31	644515	281.69
	EAU USÉE RUE BERGERO	
2021-01-31	646689	56.34

EAU POTABLE MAILLARD		
TOTAL		726.07
EQUIPEMENT GMM INC.		
2021-01-28	146149-S NOIR	80.46
2021-01-28	146150-S COULEUR	103.90
TOTAL		184.36
ÉQUIPEMENTS SURVIE MARITIME INC.		
2021-01-31	29180 RECHARGE DU CYLINDRE	61.80
TOTAL		61.80
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNI		
2021-01-22	2020/08/08 AJUSTEMENT HONORAIRE	-97.52
2021-01-28	FAC0022947 FORMATION CONSEILLER	505.89
2021-01-28	FAC0022948 FORMATION CONSEILLER	505.89
TOTAL		914.26
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		
2021-01-31	202100058160 AVIS DE MUTATION	90.00
TOTAL		90.00
GARAGE A. COTE		
2021-01-28	41240 PNEUS F-150 2016	100.03
TOTAL		100.03
SERVICE D'ÉQUIPEMENTS GD		
2021-01-28	42118 FLANGE BEARING + SPR	205.17
TOTAL		205.17
GROUPE PAGES JAUNES		
2021-01-28	INV01615675 PLACEMENT MOBILES	83.95
TOTAL		83.95
LABORATOIRES D'EXPERTISES		
2020-12-31	035628 HONORAIRE PROFESSION	4 335.39
TOTAL		4 335.39
LA COMPAGNIE TREMBLAY LTE		
2021-01-28	154461 CONTREPLAQUÉ 3/4 POU	605.35
TOTAL		605.35
LES HUILES DESROCHES INC.		
2021-01-31	979766 HUILE	1 642.89

2021-01-18 983474	1 273.56
HUILE EGLISE	
TOTAL	2 916.45
LOCATIONS GALIOT INC.	
2021-01-28 77285	106.59
LAVEUSE POUR TAPIS D	
2020-12-31 70147-1	-123.83
CRÉDIT POUR LE REMBO	
TOTAL	-17.24
LOUISE VIDRICAIRE	
2021-01-31 653	164.04
TRADUCTION DE PANNEA	
TOTAL	164.04
MACPEK INC.	
2021-01-28 11414481-00	22.08
AMPOULES	
TOTAL	22.08
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	
2021-01-31 190963	238.70
COUR MUNICIPALE DE L	
TOTAL	238.70
MRC DE CHARLEVOIX	
2021-01-28 6246	914.92
LICENCE PREMIERE LIG	
2021-01-31 6260	850.00
MODIFICATION DU RÈGK	
2021-01-31 6270	1 271.48
HEURES DE DÉPLACEMENT	
2021-01-31 6307	125 818.25
QUOTES-PART 2021 - P	
2021-01-28 6314	1 361.56
F.Q.M. ADHÉSION 2021	
TOTAL	130 216.21
PIECES D'AUTOS G.G.M.	
2021-01-28 084-434006	93.12
RACCORD DE BOMBE POU	
2021-01-28 084-434544	15.67
BOYAU ESS. CHARTER	
2021-01-28 084-434645	192.56
CONNECTOR + HOSE + F	
2021-01-28 084-435044	387.43
PLAQUETTES ET DISQUE	
2021-01-28 084-435234	83.52
ANTIGEL	
2021-01-31 084-435380	6.04
FILTRES A ESSENCE	
2021-01-31 084-435827	357.44
HUILE HYDRAULIQUE	

2021-01-31 872-520297	90.66
UJOINT KIT	
TOTAL	1 226.44
PAT MÉCANICK INC.	
2021-01-31 605	600.17
ENTRETIEN PEPINE TER	
TOTAL	600.17
PG SOLUTIONS INC.	
2021-01-28 CESA37584	1 507.32
CONTRAT D'ENTRETIEN	
2021-01-28 CESA38078	9 195.69
CONTRAT D'ENTRETIEN	
2021-01-28 CESA39286	1 421.09
CONTRANT D'ENTRETIEN	
2021-01-28 CESA39359	1 195.74
CONTRAT D'ENTRETIEN	
2021-01-31 FO12288	2 114.06
COMPTES DE TAXES 6 C	
2021-01-31 FO12327	919.80
ENVELOPPES PERSO #10	
2021-01-28 STD42215	1 943.08
2	
TOTAL	18 296.78
UNI-SELECT CANADA STORES INC.	
2021-01-28 1692- DEVIS	65.67
AMPOULES	
2021-01-28 1692-144335	48.91
ROUE DE CHARIOT + GA	
TOTAL	114.58
PROJCIEL ENR.	
2021-01-31 64828	51.68
PAPIER 8.5 X 11	
2021-01-31 64846	229.94
SSD KINGSTON 240GO	
TOTAL	281.62
PUROLATOR INC.	
2021-01-31 446567425	5.42
FRAIS DE LIVRAISON	
2021-01-31 446624516	5.42
FRAIS DE TRANSPORT	
TOTAL	10.84
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.	
2021-01-28 194789	2 699.61
COUTEAUX	
2021-01-28 194792	266.74
COUTEAUX	
2021-01-28 195218	917.50
COUTEAUX	

2021-01-31 196741	2 661.67
COUTEAUX	
2021-01-31 196742	402.41
COUTEAUX	
2021-01-31 196744	-250.65
CRÉDIT POUR SABOT	
2021-01-31 196778	620.87
COUTEAUX	
<b>TOTAL</b>	<b>7 318.15</b>
<b>S3-K9</b>	
2021-01-31 2092	779.54
HONORAIRE SERVICE DE	
<b>TOTAL</b>	<b>779.54</b>
<b>MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.</b>	
2021-01-28 61523	1 391.90
FORFAIT SEMESTRIEL D	
<b>TOTAL</b>	<b>1 391.90</b>
<b>SOLUGAZ</b>	
2021-01-28 1604018151	362.49
CHAUFFAGE GARAGE	
2021-01-28 1604018152	1 206.25
CHAUFFAGE BUREAU	
2021-01-28 418536	191.42
CYLINDRE FERROLINE C	
2021-01-28 418537	91.74
LOCATION OXYGENE T	
2021-01-31 418615	231.92
ENSEMBLE DE RESSOIRT	
2021-01-31 419037	308.95
LOCATION OXYGÈNE T	
<b>TOTAL</b>	<b>2 392.77</b>
<b>SPCA CHARLEVOIX</b>	
2021-01-31 1282	4 310.00
ENTENTE SE SERVICE 2	
<b>TOTAL</b>	<b>4 310.00</b>
<b>STRONGCO</b>	
2021-01-28 80971306	170.51
THERMOSTAT POUR NIVE	
2021-01-28 90985342	79.88
CONNECTOR	
<b>TOTAL</b>	<b>250.39</b>
<b>SYNDICAT CANADIEN DE LA</b>	
2021-01-31 DEC 2020	1 332.85
DÉCEMBRE 2020 (4 PÉR	
2021-01-31 JANVIER 2021	1 553.35
JANVIER 2021 (5 PÉRI	
2021-01-31 NOV 2020	1 194.13
NOVEMBRE 2020 (4 PÉR	

2021-01-31 OCT 2020	1 315.63
OCTOBRE 2020 (5 PÉRI	
TOTAL	5 395.96
TALBOT EQUIPEMENT LTÉE	
2021-01-31 354556	182.53
LUNETTES SÉCURITÉ +	
TOTAL	182.53
TELMATIK	
2021-01-28 212383	1 724.63
SYSTÈME D'ALERTE ET	
TOTAL	1 724.63
TRACTION	
2021-01-31 260035324	320.42
CABLE D'ACIER + GANT	
2021-01-28 260035371	286.06
CÂBLESS POUR FREIGHT	
TOTAL	606.48
TRANSDIFF INC.	
2021-01-31 FF91484	983.38
REPARATION DU DRIVE	
2021-01-31 FF91851	92.93
PIÈCES	
TOTAL	1 076.31
TRANSPORT ROCK BOUCHARD ENR.	
2021-01-31 241636	32.67
TRANSPORT POUR PIECE	
2021-01-31 241690	32.37
TRANSPORT POUR PIÈCE	
TOTAL	65.04
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS	
TOTAL	20 990.30
VITRERIE GILBERT	
2021-01-28 3953	1 580.91
REPARATION PARE BRIS	
2021-01-28 3954	298.93
REPARATIOM PORTE DE	
2021-01-31 3961	183.96
RÉPARATION DE LA POR	
TOTAL	2 063.80
YVON DUCHESNE ET FILS INC.	
2021-01-28 228673	358.65
PEINTURE POUR ETAGÈR	
2021-01-28 228674	744.24
ETAGÈRE POUR ARCHIVE	
2021-01-28 228675	307.37
PEINTURE BUREAU COTÉ	
2021-01-31 229204	70.29
ANTIGEL PLOMBERIE +	

---

TOTAL	1 480.55
-------	----------

---

<b>TOTAL</b>	<b>335 098.43</b>
--------------	-------------------

Il est proposé par Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour janvier 2021, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Francine Dufour, certifie par la présente, qu'il y a les crédits disponibles pour le paiement des factures à payer pour janvier 2021 et ci-dessus énumérés.

Francine Dufour, d.g. & sec.-très.

Rés.040221

3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en janvier 2021, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
MÉLISSA PILOTE	7202	80.00
ISABELLE SIMARD LAVOIE	7203	50.00
ALINE DUFOUR	7204	50.00
MICHELE BOUCHARD	7205	50.00
STEVE DUFOUR	7206	80.00
JESSICA GUAY GIRARD	7207	50.00
MARILYN GIRARD	7208	80.00
CATHERINE JOBIN	7209	50.00
VALÉRIE LAJOIE	7210	80.00
LEON RACINE	7211	80.00
ANNE-MARIE RACINE	7212	50.00
AUDREY DUFOUR	7213	50.00
ANDRÉANNE KIROUAC	7214	50.00
GENEVIÈVE SIMARD	7215	50.00
9101-3243 QUÉBEC INC.	7216	5 975.83
A. TREMBLAY & FRÈRES LTÉE	7217	1 035.03
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	7218	6 964.11
ÉNERGIES SONIC INC.	7219	3 768.53
ENTREP. ELECT. ARMAND LEHOUX	7220	7 933.27
ARSENO ET ASSOCIÉS PUBLICITÉ	7221	982.81
A.TREMBLAY & FRERES LTEE	7222	3 802.53
AUREL HARVEY ET FILS INC.	7223	1 861.42

BILODEAU CHEVROLET	7224	189.71
BOIVIN & GAUVIN INC.	7225	11 833.23
BOUCHARD ET GAGNON	7226	1 516.79
BOUCHARD GAGNON EXCAVATION I	7227	2 883.59
BRANDT	7228	555.35
9255-6463 QUÉBEC INC.	7229	818.79
CAMION INTERNATIONAL ELITE	7230	376.22
CERTIFIED LABORATORIES	7231	1 515.84
CHEZ S. DUCHESNE INC.	7232	276.98
C.I.H.O. FM CHARLEVOIX	7233	160.96
CONSTRUCTIONS ST-GELAIS	7234	5 211.25
CROIX ROUGE	7235	170.00
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	7236	205.47
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	7237	1 962.23
GROUPE ENVIRONEX	7238	471.69
EQUIPEMENT GMM INC.	7239	213.86
E.R.L.ENR.	7240	377.75
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNI	7241	939.06
FERNANDEZ	7242	845.07
FONDS D'INF. SUR LE TERRITOIRE	7243	515.00
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	7244	174.85
GARAGE A. COTE	7245	106.93
SERVICE D'ÉQUIPEMENTS GD	7246	451.67
GROUPE PAGES JAUNES	7247	150.34
HEBDO CHARLEVOISIEN INC.	7248	816.33
LAROUCHE LETTR. ET GRAVURE	7249	82.78
LES ATTACHES TRANS- QUEBEC	7250	344.31
LES ENTR. JACQUES DUFOUR FILS	7251	521.29
LES HUILES DESROCHES INC.	7252	2 588.09
LYDIE GUAY	7253	2 253.51
MACPEK INC.	7254	219.98
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	7255	897.26
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	7256	710.44
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	7257	12.17
MON CHARLEVOIX	7258	172.46
MRC DE CHARLEVOIX	7259	3 463.33
MUNICIPALITÉ DE ST-AGAPIT	7260	724.34
MUNICIPALITE DE ST-URBAIN	7261	5 875.22
PIECES D'AUTOS G.G.M.	7262	1 265.67
PAT MÉCANICK INC.	7263	2 657.46
PG SOLUTIONS INC.	7264	1 494.68

UNI-SELECT CANADA STORES	7265	127.26
PRECISION S.G. INC	7266	599.51
PROJCIEL ENR.	7267	40.24
REAL HUOT INC.	7268	1 207.24
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.	7269	1 123.88
SERRUPRO	7270	44.70
SOLUGAZ	7271	2 693.26
STRONGCO	7272	546.70
TRACTION	7273	545.75
TRANSPORT ROCK	7274	32.37
BOUCHARD ENR. TREMBLAY BOIS MIGNAULT	7275	11 810.52
LEMAY AVOCATS		
YVON DUCHESNE ET FILS INC.	7276	592.01
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION	7277	285 334.02
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	7278	142.00

**NOM DU  
FOURNISSEUR**

**CHÈQUE**

**MONTANT**

BELL CANADA	4583	132.79
BELL CANADA	4584	93.58
BELL CANADA	4585	144.52
BELL MOBILITÉ	4586	172.45
HYDRO-QUEBEC	4587	1 149.74
NOVICOM TECHNOLOGIE INC.	4588	33.34
REVENU CANADA	4591	8 159.39
REVENU QUEBEC	4592	19 401.61
REVENU DU CANADA	4593	11 055.54
REVENU QUEBEC	4594	26 340.81
VISA FRANCINE DUFOUR	4595	232.40
VISA GAÉTAN BOUDREAU	4596	2 577.87
VISA GENEVIÈVE MORIN	4597	140.00
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	4598	1 379.70
DERY TELECOM	4599	55.19
HYDRO-QUEBEC	4600	1 611.86
HYDRO-QUEBEC	4601	303.45
HYDRO-QUEBEC	4602	82.22
HYDRO-QUEBEC	4603	2 772.88
HYDRO-QUEBEC	4604	345.10
HYDRO-QUEBEC	4605	460.89
HYDRO-QUEBEC	4606	222.28
HYDRO-QUEBEC	4607	544.85
HYDRO-QUEBEC	4608	137.26

HYDRO-QUEBEC	4609	30.07
HYDRO-QUEBEC	4610	680.17
HYDRO-QUEBEC	4611	627.61
HYDRO-QUEBEC	4612	351.62
HYDRO-QUEBEC	4613	82.99
HYDRO-QUEBEC	4614	39.85
HYDRO-QUEBEC	4616	1 749.45
HYDRO-QUEBEC	4617	742.17
HYDRO-QUÉBEC	4618	2 042.54
HYDRO-QUEBEC	4619	200.08
BELL MOBILITÉ	4620	172.45
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	4621	454.15
DERY TELECOM	4622	55.19
DERY TELECOM	4623	126.36
DERY TELECOM	4624	172.36
HYDRO-QUEBEC	4625	373.65
TELUS MOBILITE	4626	2 030.78
CARRA	4627	696.35
CARRA	4628	696.35
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	4629	6 182.26
REVENU QUÉBEC - PENSIONS ALIMENTAIRES	4630	1 036.89
CARRA	4631	696.35
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	4632	6 329.58
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	4633	10 548.06
VISA FRANCINE DUFOUR	4634	110.90
VISA GAÉTAN BOUDREAU	4635	6 537.44
VISA GENEVIÈVE MORIN	4636	2 285.71
REVENU QUÉBEC – PENS. ALIM.	4637	460.84

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements de janvier 2021 et comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

#### 4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

##### 4.1- Avis de motion – Amendement au règlement 636

Avis de motion est par la présente donné par M. Serge Bilodeau, de la présentation d'un règlement modifiant le règlement no 636 (mise en place et financement d'un service d'inspection) afin que le taux unitaire soit augmenté pour assurer le financement du service pour 2021.

##### 4.2- Présentation du règlement no 656, amendant le règlement no 636

Attendu que le conseil municipal a retenu les services de la firme S3-K9 pour l'application de son règlement sur la Qualité de vie, pour 2021 ;

Attendu que les coûts sont plus élevés, car plus de jours de patrouille ont été ajoutés au service ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François modifie l'article 4 : TARIFICATION et statue par ce règlement ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIERE-SAINT-FRANÇOIS

#### ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il y était au long reproduit.

#### ARTICLE 2 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de modifier l'article 4 du règlement no 636 pour modifier la tarification pour l'année 2021.

#### ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

Le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 4 du règlement no 636 est modifié comme suit :

« À compter de l'année 2021, la tarification unitaire imposée est de 135.00 par année de l'unité et est imposée aux propriétaires de toutes résidences de tourisme situées sur le territoire de la municipalité identifiées comme telles au rôle de l'évaluation en vigueur. »

#### ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et sera rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Gérald Maltais, maire

Francine Dufour, d.g. & sec.-très.

ADOPTÉE

#### 5- Résolutions

Rés.050221

##### 5.1- M. Harold Racine – Fin de probation

Attendu que monsieur Racine répond aux objectifs du poste de menuisier-journalier-opérateur ;

Attendu que monsieur Racine a complété la période probation ;

Attendu que le directeur des travaux publics est très satisfait du travail de M. Racine fait à ce jour et qu'il recommande au conseil de confirmer M. Racine dans son emploi;

En conséquence : il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents ;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François confirme l'emploi de menuisier-journalier-opérateur de monsieur Harold Racine à compter du 16 novembre 2021.

ADOPTÉE

Rés.060221

5.2- Poste adjointe administrative niveau 2

Attendu que la municipalité, conformément à la convention collective en vigueur, a procédé à l'affichage interne du poste d'adjointe administrative niveau 2 ;

Attendu que Mme Geneviève Bouchard possède les qualifications nécessaires pour occuper ce poste ;

En conséquence : Il est proposé par Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François procède à l'embauche de Geneviève Bouchard, pour occuper le poste d'adjointe administrative 2.

ADOPTÉE

Rés.070221

5.3- Offre d'emploi - Poste adjointe administrative 1

Attendu que le poste temporaire d'adjointe administrative niveau 1 est présentement vacant ;

En conséquence : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François procède à l'affichage et autorise l'embauche d'une ressource, pour occuper le poste temporaire d'adjointe administrative niveau 1.

ADOPTÉE

Rés.080221

5.4- Contrat – DEK hockey

Attendu que le contrat entre la municipalité et Hockey Qc venait à échéance en 2020 ;

Attendu qu'en raison des mesures sanitaires mises en place par la santé publique en 2020, la tenue du tournoi de DEK hockey devant se tenir en septembre 2020 a été reporté en mai 2021 ;

Attendu qu'il a déjà été convenu que le coût relié au tournoi qui se tiendra en mai prochain, est déterminé au montant de 12 000 \$;

Attendu qu'Hockey QC est désireux de procéder à la signature d'un autre contrat pour une période de 5 ans avec possibilité d'un renouvellement supplémentaire de 5 ans ;

Attendu que le conseil municipal est heureux d'accueillir ce tournoi provincial qui vient augmenter un achalandage dans le village et un revenu pour les propriétaires de résidences de tourisme ainsi que pour notre épicerie du Village, durant cette période de septembre plus ou moins achalandée et visitée par les gens de l'extérieur ;

En conséquence : Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal autorise monsieur Gérald Maltais, maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, le nouveau contrat à intervenir entre les parties ;

Que ledit contrat fait partie intégrante de la présente, comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

Rés.090221

5.5- Acquisition – Terrain – Secteur du Fief – Hydro Québec

Attendu la nécessité pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, de finaliser les travaux d'alimentation électrique de la dernière phase dans le secteur du Fief du Massif ;

Attendu que, pour ce faire, la municipalité se doit d'acquérir deux terrains, soit les immeubles portant les numéros de lots : 4 792 538 et 4 792 540 ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal donne mandat à la firme Tremblay, Fortin, arpenteurs géomètres pour la préparation des descriptions techniques nécessaires aux transferts des immeubles ;

Que le conseil municipal donne mandat à la firme Bouchard et Gagnon, notaires pour la rédaction et la réception des signatures nécessaires à la finalité du dossier d'acquisition ;

Que les coûts des honoraires professionnels et du montant total de l'acquisition seront payés à même le règlement numéro 412.

ADOPTÉE

Rés.100221

5.6- Archiviste – Prolongation de travaux

Attendu que le mandat du service de l'archiviste se terminait le 29 janvier dernier ;

Attendu qu'une grande quantité de travail reste à accomplir ;

Attendu le besoin de former le personnel de la municipalité pour l'utilisation du logiciel Ultima ;

En conséquence : Il est proposé par Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal accepte la prolongation du contrat de l'archiviste au montant de 4 620\$, pour une période de quatre (4) semaines et que le poste budgétaire 02 00000 000 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.110221

5.7- Gestion du Camp de jour

Attendu le manque de ressource pour assurer la tenue du camp de jour 2021 ;

Attendu la proposition du Camp le Manoir, soit d'assurer la gestion complète du camp de jour 2021 ;

En conséquence : Il est proposé par Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que la municipalité accepte la proposition du Camp le Manoir ;

Que le Camp le Manoir acceptera les jeunes de 4 ans et qu'un groupe spécial sera formé des jeunes de 4, 5 et 6 ans ;

Que le conseil municipal avisera Accès Petite Rivière qu'il n'aura plus à assumer la gestion de la ressource humaine du camp de jour pour l'année 2021.

ADOPTÉE

Rés.120221

5.8- Réclamation MMQ – Dommages à la toiture de la chapelle de Maillard

Attendu les dommages subis à la toiture de la Chapelle Maillard, par les forts vents, à l'automne 2020 ;

Attendu que la valeur estimée des travaux de réfection s'élève à plus ou moins 11 000 \$ avant les taxes applicables ;

Attendu que l'assureur accorde un remboursement de 2 778.31\$ ;

En conséquence : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François procédera par appel d'offre sur invitation pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la chapelle de Maillard et qui devront être complétés, au plus tard le 30 juin 2021.

ADOPTÉE

Rés.130221

5.9- Achat – Numériseurs de bureau

Attendu que les logiciels comptables de la municipalité permettent d'archiver des documents numérisés ;

Attendu la volonté du conseil municipal de diminuer la quantité de document papier dans ses archives ;

Attendu que les archives numériques représentent une économie de temps considérables ;

En conséquence : Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil autorise l'achat de deux numériseurs de bureau pour un montant de 1 200\$ avant les taxes applicables et que le poste budgétaire 23 02200 000 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.140221

5.10- Ministère des Transports – Utilisation – partie du lot 4 793 368

Attendu que lors de l'aménagement du contrepoids par le Ministère des Transports du Québec pour ainsi pallier à l'affaissement de cette partie de la rue Principale, étant en accord à son utilisation par la municipalité à des fins de parc nature ;

Attendu que cet endroit est très prisé par les touristes et les visiteurs de passage pour la prise de photos du fleuve ;

Attendu que la municipalité est désireuse d'aménager ce parc à des fins d'observation;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal réitère sa demande au ministère des transports afin d'autoriser la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, à procéder à l'aménagement de ce terrain.

ADOPTÉE

Rés.150221

5.11- Chemin de fer de Charlevoix – prolongement piste cyclable – Traverse piétonnière

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est désireuse de procéder au prolongement de la piste cyclable actuelle ;

Attendu que ce prolongement se situe en partie dans l'emprise de l'immeuble de Chemin de Fer de Charlevoix ;

Attendu que la piste se prolongera jusqu'à la limite de l'immeuble du Club Med avec approbation de Le Massif de Charlevoix ;

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a également comme projet, l'aménagement d'un petit parc nature sur le lot portant numéro 4 793 368, propriété du ministère des transports du Québec;

Attendu que l'accès à ce parc sera piétonnier et que pour se faire, les citoyens, touristes et visiteurs devront traverser la voie ferrée ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande à Chemin de fer de Charlevoix l'établissement d'une servitude pour ainsi permettre la réalisation de ce beau projet de prolongement de la piste cyclable qui fera le bonheur des résidents de Petite-Rivière, des touristes et des visiteurs, ainsi que l'aménagement d'une traverse piétonnière sur le lot portant le numéro 4 793 367.

ADOPTÉE

Rés.160221

5.12- Honoraires professionnels - remboursement

Attendu que M. Vital Lévesque a consenti à remettre à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, une partie d'un de ses terrains afin de pouvoir relier le Chemin des Multis-Bois au Chemin Alfred Pellan ;

Attendu que M. Lévesque a dû procéder à un nouveau lotissement de son terrain portant matricule numéro 0147 64 4883, suite à cette opération cadastrale ;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de rembourser un montant de 1 309.78 \$ à M. Vital Lévesque ;

Que le poste budgétaire no 02 61000 412 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

**Rés.170221**

5.13- Le Versant – Transaction et quittance (TRANSACTION CORRIGÉE)

## **TRANSACTION ET QUITTANCE**

### **ENTRE**

**MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**, personne morale de droit public régie, notamment, par le *Code municipal du Québec*, ayant son bureau au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François (Québec), G0A 2L0, ici représentée par M. Gérard Maltais, maire et Mme Francine Dufour, directrice générale et secrétaire, dûment autorisés aux fins des présentes en

vertu de la résolution no 170221 adoptée le 9 février 2021, jointe à la présente en annexe « A »

(ci-après appelée la « MUNICIPALITÉ »)

**ET**

**9390-9786 QUÉBEC INC.**, personne morale de droit privé légalement constituée, ayant son siège social au 1-1188, boul. Curé-Labelle, Blainville, (Québec), J7C 0K4 ici représentée par Louis Chapdelaine, son président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution adoptée le 25 janvier 2021, jointe à la présente en annexe « B »

(ci-après appelé le « VMI »)

(ci-après collectivement appelés les « Parties »)

**ATTENDU QUE** VMI est propriétaire de plusieurs immeubles situés sur le territoire de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu un jugement de la Cour municipale de la MRC de la Côte-de-Beaupré sous la présidence de l'Honorable Paul Routhier, J.C.M., contre VMI le 11 octobre 2018 condamnant VMI à verser une somme de 44 165,17 \$ en capital et 4 258,32 \$ en intérêts pour des taxes impayées sur vingt (20) matricules distincts et une somme de 34 077,91 \$ en capital et 3 948,80 \$ en intérêt pour dix (10) autres matricules (ci-après : le « Jugement ») ;

**ATTENDU QUE** depuis le prononcé de ce Jugement, une partie des taxes visées par celui-ci pour certains des matricules ont été acquittées, laissant un solde à recevoir par la Municipalité en date des présentes à titre de taxes impayées en capital, intérêts et frais de 64 872.96 \$ (ci-après : le « Solde dû ») ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité et VMI sont également liés par un Protocole d'entente relatif à des travaux intervenus le ou vers le 29 mai 2018, lequel remplaçait tout protocole ou entente antérieure notamment pour des travaux de rue, tel que le Protocole du 16 juin 2011 intervenu avec Jonathan Chagnon et Cooke Immobilier inc. (ci-après : les « Protocoles ») ;

**ATTENDU QUE** les parties sont en désaccords quant à la portée des engagements visés par ces Protocoles et souhaitent convenir d'une entente pour régler définitivement les litiges existants entre elles, notamment le Solde dû et le sort des Protocoles ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

**QUE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante de la présente transaction ;

**2. ENGAGEMENTS DE VMI**

2.1. Afin de régler le présent litige, VMI s'engage à céder à la Municipalité en considération des concessions de la Municipalité énoncées à la présente entente, les immeubles ci-après décrits, lesquels constituent tous des assiettes de rues, à savoir les lots du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 :

- a. 4 792 196 - 5 100 610 (Assiette de chemin des Framboisiers)
- b. 5 047 072 (Assiette de chemin des Framboisiers)
- c. 4 792 199 (Assiette de chemin Bleuetière, chemin Gagnon et chemin du Versant)
- d. 5 047 062 (Assiette de chemin du Versant)
- e. 5 047 063 (Assiette de chemin du Versant)
- f. 5 047 076 (Assiette de chemin du Versant)
- g. 5 047 146 (Assiette de chemin du Versant)
- h. 5 047 139 (Assiette de chemin Josaphat)
- i. 5 047 140 (Assiette de chemin Josaphat)
- j. 5 047 142 (Assiette de chemin Savard)
- k. 5 100 587 (Assiette de chemin Josaphat – rond-point non construit au sud de Josaphat)

2.2. En sus des cessions énoncées ci-avant au paragraphe 2, VMI s'engage à céder à la Municipalité en considération des concessions de la Municipalité énoncées à la présente entente l'immeuble connu comme étant le lot 4 792 121 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2, ainsi que les immeubles portant le numéro de lot 5 100 585 (Chemin Vieilles Côtes) et le numéro de lot 5 100 586 et 5 100 591 (Chemin Vieilles Côtes), lesquels forment un tout avec le lot 4 792 121 ;

2.3. Ces cessions devront s'effectuer devant notaire désigné par la Municipalité, étant entendu que les frais de notaire et de publication pour ces cessions seront à la charge du cessionnaire, à savoir la Municipalité, à l'exonération du cédant, VMI;

- 2.4. Ces cessions devront intervenir au plus tard le 31 mars 2021 ou à toute autre date convenue d'un commun accord entre les Parties ;
- 2.5. Tous les lots à être cédés par VMI à la Municipalité devront être exempts de toute charge et, s'il y a lieu, VMI s'engage à obtenir toutes les radiations des charges pouvant grever ces lots ;

### **3. ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

- 3.1. La Municipalité accepte de se porter acquéreur des lots concernés par les engagements de VMI en contrepartie des taxes impayées par VMI en capital, intérêts et frais à l'égard des immeubles cédés plus amplement décrits aux paragraphes 2 et 3 ci-avant, ainsi que pour les immeubles ci-après décrits, à savoir les lots du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2 :

- a) 4 792 123 (Chemin du Versant)
- b) 4 792 127 (Chemin Josaphat)
- c) 4 792 131 (Chemin Josaphat)
- d) 4 792 132 (Chemin Josaphat)
- e) 4 792 134 (Chemin du Versant)
- f) 4 792 189 (2-4 chemin du Versant)
- g) 4 792 159 (Chemin du Versant)
- h) 4 792 112 (Chemin des Vieilles Côtes – petit terrain enclavé au sud de Josaphat)

- 3.2. La Municipalité s'engage également à produire une *Déclaration de satisfaction de jugement* au dossier de la Cour portant le numéro 18-90007-9 dans les trente (30) jours suivant la publication des cessions détaillées ci-avant ;

### **4. QUITTANCE**

- 4.1. Sous réserve de la pleine exécution des obligations prévues à la présente entente, les Parties, incluant leurs représentants, mandataires et/ou ayants droits, se donnent mutuellement quittance complète et finale à l'égard de tous recours qu'elles ont, avaient ou pourraient avoir l'une envers l'autre, devant toutes instances de droit commun ou tribunaux administratifs, découlant de tous les faits en litige, à savoir tant le litige en lien avec le Solde dû, le Jugement obtenu en faveur de la Municipalité que les Protocoles;

### **5. TRANSACTION**

- 5.1. La présente entente constituera une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec* uniquement à compter du moment où toutes et chacune des parties y auront apposé leur signature afin d'exprimer leur consentement ;

5.2. Chaque partie reconnaît que cet accord représente sa volonté et ses choix exprimés librement, sans contrainte, ni pression induite de part et d'autre et qu'elle a pu bénéficier des conseils de son conseiller juridique si elle le désirait avant la signature des présentes ;

5.3. La présente entente lie les parties de même que leurs successeurs et ayants droit ;

## **6. SIGNATURE**

**SIGNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, CE 17 FÉVRIER 2021**

**MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Gérald Maltais, maire

Stéphane Simard, Directeur général

et secrétaire-trésorier

**SIGNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, CE 17 FÉVRIER 2021**

**MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

**9390-9786 QUÉBEC INC.**

---

Louis Chapdelaine, président

ADOPTÉE

Rés.180221

6- Prise d'acte des permis émis en janvier 2021

Il est proposé par Marie-Ève Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des permis émis en janvier 2021.

ADOPTÉE

7- Courrier de janvier 2021

Programme TECQ - MAMH

Le MAMH informe que la programmation soumise est acceptée telle que déposée.

8- Divers

*(M. Serge Bilodeau quitte de la séance)*

Rés.190221

8 a) Formation - Directeur des travaux publics - Conseiller délégué aux travaux publics

Attendu que messieurs Serge Bilodeau, conseiller au siège no 2 et Gaétan Boudreault, contremaitre, désiraient assister à la formation suivante :

Attendu que cette formation est axée sur les concepts de base du coût de revient dans un cadre pratique et adapté au contexte municipal. L'atelier a pour but de sensibiliser les participants à l'importance de posséder de bons outils de calcul de coût de revient et à en présenter les concepts de base.

Attendu que l'objectif poursuivi par cette formation, soit:

- Démontrer l'utilité du coût de revient des activités d'une municipalité à titre d'information de gestion pour les décideurs et les élus.

En conséquence de ce qui précède: Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents:

Que le conseil municipal accepte que ce membre du conseil et le contremaitre puissent participer à cette formation et pour un coût de 340 \$/chacun

Que les postes budgétaires no 02 11000 454 et 02 32000 454 seront diminués de ce même montant.

ADOPTÉE

*(M. Serge Bilodeau revient à la séance)*

9- Rapport des conseillers(ère)

Publié sur les réseaux sociaux.

10- Questions du public

Transmises au conseil municipal.

Rés.200221

11- Levée de l'assemblée

À vingt heures trente minutes, la séance est levée sur proposition de M. Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Gérald Maltais, maire

Francine Dufour, d.g.